



Département de la santé,
des affaires sociales et de la culture

Service de la consommation
et affaires vétérinaires

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

CP 670, 1951 Sion

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY

Poste CH SA

Service des eaux d'Evolène
Administration communale
Case postale 83
Rue Centrale 216
1983 Evolène



Entreprise N° : 33092/16730

Sion, le 27 juillet 2023

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 23-VS-26091

V 1



N° d'échantillon : 23-77629

ADRESSE(S)

Lieu de prélèvement :

Service des eaux d'Evolène, Rue Centrale 216, 1983 Evolène

Personne responsable :

Monsieur Pierre-Alain SIERRO, Service des eaux d'Evolène, Rue Centrale 216,
1983 Evolène

CONTEXTE

But du contrôle :

Hygiène des procédés / Eau potable / Service des eaux d'Evolène

Prélèvement du :

17.07.2023

Date arrivée :

17.07.2023

Effectué par :

Monsieur Jean REYNARD, Contrôleur cantonal des denrées alimentaires

DESCRIPTION

Dénomination spécifique :

Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur :

496 - VILLETTE (EVO 11)

Lieu de prélèvement :

0 - Fontaine La Villette; Route de la Villette X : 602 284 Y : 109 644

RÉSULTATS D'ANALYSES

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	704 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	8.1	M : 6.8 - 8.2	
VS-0304-MOP	Dureté totale	43.1 °F		
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	24.3 °F		
VS-0306-MOP	Calcium	71.3 mg/l		
VS-0397-MOP	Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
VS-0392-MOP	Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
VS-0556-MOP	Turbidité	non décelé	max. 1.0 UT/F	Conforme
VS-0325-MOP	Carbone organique total	0.5 mg/l	max. 2.0 mg/l	Conforme
VS-9999-MOP	Carbone organique total ¹⁾	0.5 mg/l	max. 2.0 mg/l	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

Paramètres mesurés par : 1) Service de l'environnement (SEN)



Rue Pré-d'Amédée 2, Case postale 478 / Postfach 478, 1951 Sion / 1951 Sitten
Tél. / Tel. 027 606 49 50 e-mail: laboratoire@admin.vs.ch www.vs.ch/scav

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Yann Sirisin
Inspecteur des eaux potables et des piscines
Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Copie(s) à : Service des eaux d'Evolène, Monsieur Pierre-Alain SIERRO, Rue Centrale 216, 1983 Evolène

